

Rapport de la Commission des Comptes 2002

Constitution du bureau :

Présidence : Philippe Lagger
Vice-présidence : Jean-Pierre Veya
Rapporteur : Charles Bühlmann

Membres de la Commission :

Pierre Bauer	Laurent Kurth
Pierre-Alain Borel	Philippe Lagger
Gérard Bosshart	Sylvia Morel
Charles Bühlmann	Cédric Schweingruber
Isabelle Drône	Valérie Schweingruber
Alex Fischli	Francis Stähli
Patrick Herrmann	Pierrette Ummel

Conseil communal :

Charles Augsburger	Georges Jeanbourquin
Didier Berberat	Claudine Stähli-Wolf
Lise Berthet	

Documents annexés au rapport de la Commission des Comptes 2002 :

- ❑ Annexes (pages 1 à 8) distribuées par le Conseil communal le 6 mars 2003.
- ❑ Récapitulation budget cantonal de l'hôpital.
- ❑ Rapport du Service des Espaces Verts.
- ❑ Document actifs et passifs transitoires.

La Commission a siégé le 11 mars, le 18 mars, et le 2 avril 2003 pour l'adoption du rapport.

M. R. Barbezat, chef du service financier, a également pris part aux séances de la commission.

Présentation générale par le Conseil communal

Le Conseil communal introduit d'une manière générale le résultat positif des Comptes 2002 en précisant toutefois qu'il a été surpris de cette bonne nouvelle. Il ajoute que ce résultat arrive dans un contexte où les finances des collectivités publiques sont difficiles à traiter.

Le Conseil communal, comme à l'habitude lors de toute introduction de Comptes ou de Budget, reprend certains éléments liés à la démographie, à la situation du marché du travail, et à la situation de l'emploi sur l'année écoulée. Le Conseil communal trouve qu'il est très utile d'être informé de la conjoncture, de la situation économique que ce soit au niveau mondial, européen ou suisse, afin de pouvoir placer les Comptes 2002 dans un contexte d'incertitude, raison pour laquelle, il précise que tous les membres de la Commission ont reçu des documents très détaillés (analyses économiques se trouvant sous la rubrique « Service Economique » et « Conseil communal », ainsi que les conclusions de rapport financier).

Le Conseil communal reprend le document « Rapports de gestion », chapitre consacré au Contrôle des habitants, page 43 (composition de la population) et passe en revue les données.

De plus, il évoque les éléments liés au chômage ; le nombre de personnes sans emploi qui s'élève à 1096 unités fin février contre 1062 unités en décembre 2002.

En conclusion, il donne des indications concernant les statistiques pour l'emploi de 2002, et constate que le nombre total d'emploi s'établit à 21'220 à la fin d'année, en baisse de 438 par rapport à la statistique précédente. Il fait remarquer la hausse du nombre de pendulaires qui montre que 1/3 des gens viennent de l'extérieur travailler à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal fait part à la Commission de sa satisfaction prudente par rapport au résultat des Comptes de 2002. Il revient sur le fait qu'à chaque élaboration de Budget ou de Comptes un suivi du montant des taxations et du montant des acomptes est fait afin d'avoir des perspectives sur les recettes.

Le Conseil communal insiste sur le fait qu'avec l'introduction du système postnumerando, la situation est devenue difficile à établir et à suivre, car les informations d'un mois à l'autre ne vont pas dans le même sens.

Le Conseil communal reprend le document « Rapports de gestion » à la page 243 et le commente. Il explique que le plein effet du nouveau système de la taxation postnumerando a été enregistré en 2002. Dorénavant, les acomptes facturés sont comptabilisés pour l'année courante, complétés en plus ou en moins par la différence entre taxation et tranches provisionnelles de l'année précédente. Les acomptes de l'année courante étant ajustés à la taxation qui intervient, les différences ont donc un effet double sur le résultat.

Ainsi pour 2002, suite à la taxation 2001, il a été constaté que les acomptes 2001, payés en 2001, devaient être corrigés sur 2002 pour un montant de CHF 5'900'000.-. Suite à la taxation 2001, les acomptes 2002

initialement basés sur la taxation 2000 ont été également corrigés de CHF 5'900'000.-.

Le Conseil communal fait remarquer qu'avec le nouveau système les augmentations ou les baisses ont un effet double.

Les informations à disposition à fin novembre indiquaient que les impôts sur les personnes physiques correspondaient globalement au budget. Ce n'est qu'au mois de décembre que ce double effet de CHF 5'900'000.- est apparu ; ceci est notamment dû au fait que les services de l'Etat procèdent aux taxations les plus importantes et les plus compliquées en fin d'année.

Le Conseil communal fait savoir qu'il n'y a pour le moment pas d'outil de gestion permettant d'anticiper de tels effets (à la hausse comme à la baisse).

Si le résultat a été favorable pour la Ville en 2002, force est de constater que l'effet peut être également pervers et réserver de mauvaises surprises à l'avenir.

De plus, vu l'évolution de la situation économique actuelle, et avec l'augmentation du chômage, on peut s'attendre à moins de recettes pour les personnes physiques pour les prochaines années. Ainsi, le double effet pourrait se faire sentir de manière négative.

En 1995, lorsque ce système de taxation a été introduit pour les personnes morales, la Ville a eu une perte de CHF 7'000'000.-, car le balancier se trouvait en sens inverse, la perte a été doublée. Jusqu'en 2002, des variations très importantes d'une année à l'autre (voir Annexe no. 6) ont été constatées.

Dans l'ensemble, le Conseil communal revient sur le fait que les recettes fiscales ont été extrêmement favorables, même si les recettes des personnes morales sont en diminution. De là, il en ressort que le déficit prévu a été comblé.

Le Conseil communal revient sur les Annexes (pages 1 à 8 distribuées le 6 mars 2003), et passe en revue les écarts des montants. Il en ressort :

- Un résultat positif de CHF 246'122.- dans l'Annexe no. 1.
- Diminution des charges du personnel pour un montant de CHF 2'479'456.29 dans l'Annexe no. 3, contrairement à l'Annexe no. 2.
- Augmentation des charges reportées du canton sur les communes dans l'Annexe no. 4.
- Les impôts des personnes morales diminuent. De plus, il y a de grosses variations d'une année à l'autre sur l'Annexe no. 6.

- L'Annexe no. 7 attire l'attention sur le fait que 190 entreprises sur 1302 ont un impôt en pourcentage de 92.75%, et que 19 entreprises sur 1302 payent 58.55% de la contribution des personnes morales.

Le Conseil communal indique que les allocations enfants provoquent des différences avec le budget. Il rappelle que celles-ci figuraient intégralement dans les Ressources Humaines au budget 2002, alors qu'elles ont été enregistrées dans les Comptes 2002 des différents services.

Considérant les recettes fiscales inattendues (identifiées en décembre 2002), des amortissements complémentaires (en particulier dans le service des Travaux Publics, ainsi que pour le bâtiment de l'Ancien-Stand) ont pu être faits. Ces amortissements sont clairement identifiables dans les Comptes présentés.

De plus, les intérêts courus ont été enregistrés dans les intérêts passifs. Cette nouvelle attribution permet de s'approcher du montant réel des intérêts courus au 31.12.2002.

Commentaires généraux des commissaires / partis :

Le parti Socialiste exprime la satisfaction que donne le résultat des Comptes 2002 et explique que si la situation devait être identique en 2003, en plus des problèmes économiques qui sont à venir, il faudra s'inquiéter d'avoir un déficit important.

Par conséquent, il est d'avis qu'il y a des inquiétudes assez importantes qui subsistent et espère qu'elles seront prises en considération pour l'avenir.

Il fait remarquer que la situation économique va se dégrader sur un plan futur, et que le chômage est en augmentation. Par conséquent, il demande de faire preuve d'une grande prudence et de rechercher des solutions, par exemple, au niveau des personnes morales.

Il se demande jusqu'à quand la taxe foncière pourra être perçue, ainsi que le niveau où se trouve la réserve générale.

Il se préoccupe de la question de la prévisibilité des recettes fiscales liées au système de taxation postnumerando. Il partage l'inquiétude concernant l'entretien de certains bâtiments qui le mériteraient.

Il se demande pourquoi La Chaux-de-Fonds, qui disposait des mêmes instruments que la ville de Neuchâtel n'a pas pu anticiper comme cette dernière a prétendu l'avoir fait. Il se dit préoccupé par la modification au 1.07.2003 de la loi fédérale sur le chômage qui amènera des centaines de personnes en fin de droit, et risque de surcharger considérablement l'aide sociale. Or, dans ce service, chaque assistant social connaît déjà une hausse importante de dossiers. Il faudrait donc engager, tout comme cela semblerait – par ailleurs – déjà être nécessaire depuis plus d'un an à la direction de l'EP (cf rapport 2001 de la sous-commission du dicastère de M. Berberat).

Il revient sur les entretiens des bâtiments et aimerait savoir pourquoi l'aide à la transformation et rénovation au logement a baissé.

Il trouve que s'il y a des économies qui sont faites ou des efforts faits dans l'entretien des bâtiments, cela devra être clairement énoncé comme une mesure de relance ou d'économie dans les rapports.

Il se demande quels sont les éléments qui plaideraient pour que le budget de ressources humaines de l'Instruction publique soit réalisé aux Finances.

Le parti POP-US fait part à la Commission de son malaise devant la difficulté de pouvoir faire des prévisions. Il est d'avis qu'il faudrait trouver des moyens afin d'avoir une « boussole » pour se repérer.

De plus, il fait remarquer qu'il y a une demande de personnel supplémentaire notamment dans les services des services sociaux. Il s'interroge également au niveau de l'entretien des bâtiments.

Il évoque qu'une part de la population se trouve en difficultés financières et ressent le poids d'une charge fiscale élevée.

Il termine sur le fait qu'il n'y aura pas de salut, à terme, pour la commune de La Chaux-de-Fonds, s'il n'y a pas de répartition cantonale concernant la fiscalité des personnes morales.

Le parti Libéral-PPN évoque sa satisfaction ainsi que celle de son parti concernant le résultat des Comptes, même s'il est un peu accidentel (augmentation des recettes des personnes physiques). Les charges continuent d'augmenter ; il faut constater que les mesures structurelles réclamées ne sont toujours pas prises. Il partage l'opinion du POP quant à la difficulté de budgéter, et pense qu'il faudrait trouver des mesures afin d'y remédier.

Le parti Radical manifeste sa satisfaction ainsi que sa surprise face au résultat des Comptes 2002. Il s'aperçoit en regardant le détail de ces chiffres, que le budget dépend des recettes fiscales, et de la masse salariale. Il est d'avis qu'il faut absolument se trouver des outils de gestion, et donne l'exemple des fiches des salaires (début de l'année) afin de pouvoir budgéter les salaires.

De plus, il se demande s'il y a eu des attributions particulières aux réserves.

Le parti Ecologie et Liberté partage les remarques faites par les autres partis concernant le manque de visibilité dans les prévisions. Il évoque sa satisfaction quant au résultat des Comptes 2002. Cependant, il s'interroge sur l'augmentation de la dette consolidée.

Commentaires du Conseil communal

Le Conseil communal précise qu'il faut être plus nuancé que dans le passé face à la situation économique. Le degré d'incertitude est plus grand aujourd'hui. Le Conseil communal était intervenu au niveau du Conseil d'Etat pour demander une réserve afin de parer aux fluctuations des

revenus de l'impôt ce qui pourrait permettre de lisser un peu ces effets de pointes (autant pour les hausses que pour les baisses). Après étude, le Conseil d'Etat a répondu que cette manière de faire n'était pas conforme au plan comptable harmonisé et que ces réserves influenceraient aussi la péréquation financière.

Neuchâtel a les mêmes outils que La Chaux-de-Fonds. Les chiffres de Neuchâtel ne sont pas encore connus, mais il se peut que le double effet sur les impôts des personnes physiques ait également été ressenti. Pour les personnes morales, il faut savoir que ce n'est pas le budget qui a rapporté à Neuchâtel une amélioration, c'est le fait que deux grandes entreprises aient une taxation très enviable.

Le Conseil communal précise qu'au niveau de l'entretien des immeubles, les travaux nécessaires n'ont pas été mis de côté, mais il est vrai que des priorités doivent être fixées lorsque des économies sont à faire. Le Conseil communal précise que l'analyse des prestations et missions des services (APMS) est actuellement en cours, ce qui devrait donner un certain nombre de pistes. Il est bien évident que cela devra être discuté au fur et à mesure par le Conseil communal.

Le Conseil communal répond que les débiteurs ont augmenté de manière catastrophique suite à la taxation définitive tombée au mois d'octobre (avec de grandes sommes), raison pour laquelle la dette a augmenté, c'est pourquoi elle a été consolidée avec un intérêt bas, de par le fait que l'avenir de la Ville ne peut être défini à l'avance.

La taxe foncière sera perçue jusqu'au 31 décembre 2004, et les réserves générales n'ont pas été touchées. Le montant des réserves générales se monte à CHF 14'500'000.- au 31.12.2002.

Les amortissements sont toujours exécutés avec le taux fixe indiqué par le canton.

Le Conseil communal relève notamment que le nombre de dossiers aux services sociaux est en hausse (120 dossiers à la fin de l'année 2001 contre 156 actuellement, par assistant social). De plus, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la nouvelle loi sur l'assurance chômage au 1.07.2003, 100 à 150 personnes vont se retrouver en fin de droit et risquent, pour certaines, de se retrouver à l'assistance sociale.

En ce qui concerne les postes, il précise qu'il est en attente de l'analyse des prestations et des missions des services actuellement en cours.

Pour l'entretien des immeubles, il est d'accord qu'il ne faut pas que le parc immobilier se détériore. Certains travaux, notamment pour l'entretien des écoles, ont été mis un peu de côté (reporté) suite à la motion Faivre.

Le Conseil communal répond au groupe radical qu'il n'est pas si évident de pouvoir prévoir les salaires, et ceci même avec la façon de procéder

qu'avait proposé un commissaire, surtout dans le domaine de l'enseignement.

L'établissement des salaires se fait par les Ressources Humaines pour tous les services.

Les budgets sont également établis par ce service à l'exception :

- Des salaires des enseignants qui sont faits par les écoles.
- Des salaires du personnel des Travaux Publics et des Services Industriels qui sont faits par eux-mêmes.

Examen de détails des comptes

Administration générale

110 Conseil communal

Un commissaire se demande si le Conseil communal a fait les démarches pour prendre contact avec les entreprises afin de parler des problèmes fiscaux.

Le Conseil communal répond que les démarches auprès des entreprises n'ont pas encore été effectuées. Le Conseil communal pense qu'il est nécessaire de connaître les résultats de 2002 et que le meilleur moment se situe plutôt dans le courant du printemps.

122 Service économique

Suite à une question concernant la politique du logement, le Conseil communal est d'accord que la question de relancer l'investissement immobilier soit un des points forts de l'intervention du Conseil communal dans le Rapport de gestion.

123 Service informatique communal

Le Conseil communal explique qu'il y a eu des problèmes au Service informatique. Un nouvel administrateur a été engagé, et certains postes ont été ventilés différemment (pour faire d'une manière plus juste), ce qui explique certaines différences.

Ces augmentations sont à répertorier de la manière suivante :

- Il y a eu une motion pour une structure cantonale permettant des synergies. Le dossier est bloqué suite à certaines réticences de la ville de Neuchâtel.
- Des frais supplémentaires dus à la création d'un programme pour la taxe déchets (personne extérieure).
- Augmentations des dossiers RH introduits sous SAP, cette dépense est arrivée après l'établissement du budget.

- Rattrapage de GIADM (logiciel pour la Police des Habitants).
- Il y a un rattrapage TVA à faire dans plusieurs services, certaines factures sont encore à entrer.

Par conséquent, hormis les dépassements cités ci-dessus, la vraie augmentation des charges est de CHF 51'000.-.

Immeubles

211 bâtiments locatifs

Un commissaire fait remarquer que le document « Rapports de gestion » fait mention à plusieurs reprises d'augmentations de loyers suite à des travaux de rénovation. Il se demande quelle est la politique menée en la matière, et de quel type de hausse il s'agit.

Le Conseil communal explique que la gérance fait systématiquement de l'entretien, et des réparations diverses, mais comme dans toutes les autres gérances, il y a une différence entre l'entretien et la rénovation qui est en fait un investissement.

Un commissaire aimerait faire part de son vœu pour l'établissement du budget 2004 ; il aimerait qu'il n'y ait plus de prévisions de prélèvements de réserves.

Le Conseil communal explique que ces prévisions de prélèvements de réserves ont toujours été faites, car il est difficile de deviner l'avenir des bâtiments. Le Conseil communal a une petite marge à disposition.

213 Bâtiment d'utilité mixte

Un commissaire se demande pourquoi il y a des amortissements complémentaires de CHF 369'700.- (pour l'immeuble de l'Ancien Stand). Selon le bilan, cet immeuble figure dans le patrimoine financier dans lequel il n'était pas prévu de faire des amortissements.

M. Barbezat explique que les amortissements n'étaient pas budgétés, mais que l'enregistrement de tels amortissements a été possible suite aux recettes fiscales inattendues de la fin de l'année.

L'amortissement complémentaire calculé sur l'immeuble de l'Ancien Stand est lié au changement futur de l'affectation de ce bâtiment.

Actions sociales

301 Service social

Un commissaire se demande s'il est vraiment judicieux de mettre la part communale aux dépenses d'aide sociale sous la rubrique « subventions accordées et pas dans « subventions acquises ».

Le Conseil communal répond qu'effectivement cette subvention pourrait être également mise dans « subventions acquises », mais il trouve qu'en

restant « subventions » accordées » le montant est plus parlant afin de montrer ce que coûte l'aide sociale pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Il fait remarquer à la Commission que le montant budgétisé en 2002, est un prix politique fixé par le canton.

Un commissaire ne comprend pas pourquoi le Conseil communal ne réagit pas face au canton qui fixe les montants à mettre dans le budget communal (en particulier face aux charges de l'aide sociale).

Le Conseil communal répond qu'il ne peut pas passer outre les instructions du canton, de plus, comme lors des mesures de crise, c'est le canton qui fixe les chiffres à inscrire.

312 Crèche Beau-Temps

Un commissaire se demande pourquoi l'Etat a autorisé moins d'enfants.

Le Conseil communal explique que l'Etat a changé la reconnaissance, et décidé que ça ne serait plus 70 enfants, mais 50 enfants. Les critères de ce changement ne sont pas clairs et pourraient une nouvelle fois être corrigés.

317 Sombaille jeunesse-job coaching

Un commissaire aimerait avoir une information concernant le rôle de ce nouveau poste.

Le Conseil communal explique que c'est un complément à la préformation. L'idée est que les personnes placées en apprentissage bénéficient d'une aide supplémentaire (créer des conditions cadres, et un suivi).

320 Hôpital

Le Conseil communal revient sur le document « Récapitulation budget hôpital cantonal ». Ce documents est issu du système de comptabilisation VESKA des comptes de l'hôpital, car comme déjà dit, l'hôpital travaille sur un autre système de comptabilité que la Ville (BUSCHOR).

Le Conseil communal rend attentive la Commission que les chiffres qui apparaissent sur ce document ne sont pas les mêmes que les chiffres de la Ville et ceci pour plusieurs raisons :

- Dans le système comptable de la Ville, des éléments sont comptabilisés comme des charges dans un système et comme des recettes dans l'autre système, ce qui agrandit les écarts artificiellement.
- Le Budget qui a été distribué aux Conseillers Généraux n'était pas celui que le canton a homologué car, en outre, il ne prenait pas en compte les mesures transitoires salariales et leurs incidences sur les charges sociales (ce qui représente une différence de CHF 3'800'000.-).

Il relève que les chiffres qui se trouvent dans la version du Canton sont des chiffres réels (budget reçu le 27 mai 2002).

Il commente le document et précise que, malgré des charges brutes plus importantes que ce que l'autorise le budget, celles-ci ont été compensées par des recettes.

370 Office du logement

Un commissaire constate qu'il y a une forte augmentation des conseils et des prestations données aux tiers.

Le Conseil communal explique que toutes les prestations sont gratuites, seuls certains formulaires sont payants. Le montant de la vente de formulaires de baux se trouve dans le document « Rapport de gestion » sous « guichet ».

Instruction publique

405 école primaire

Un commissaire constate qu'il y a une demande d'augmenter le nombre de postes au niveau de la direction de l'école primaire. De plus, il sait qu'il y a un manque de communication entre la direction et le personnel enseignant et se demande en quoi la résolution du premier problème permettrait la résolution du second.

Le Conseil communal répond qu'il y a effectivement une demande de la part du personnel de la direction de l'école primaire d'augmenter le nombre de postes. Il rappelle toutefois qu'il faudra attendre la fin du projet de l'analyse des prestations et des missions des services qui est actuellement en cours afin de pouvoir répondre à cette demande.

De plus, il précise que la réponse à la motion Hainard se fera en deux phases :

- Problème concernant le personnel de direction.
- Problème du regroupement des directions des écoles enfantines et primaires.

Le Conseil communal est conscient qu'il y a un problème de communication entre le personnel de la direction et le personnel enseignant dû principalement à l'éparpillement des 14 collèges primaires dans la Ville et le manque de personnel de direction, et ajoute que des solutions vont être trouvées suite à la motion Hainard.

410 Ecole secondaire

Un commissaire s'est laissé dire en Sous-Commission que la réponse à la motion Faivre avait été préparée sans tenir compte des besoins de la Bibliothèque.

Il a notamment été mentionné que l'école se serait attribué l'ancien hôpital où se trouve le bâtiment des travaux manuels sans consultation.

Le Conseil communal signale qu'il n'y a jamais eu de problème à ce sujet et que les attributions de bâtiment ont toujours été faites en consultant les milieux intéressés. Il rappelle également que le bâtiment où se trouve les travaux manuels a toujours eu une fonction scolaire et que l'école ne s'est donc pas attribué ce bâtiment.

Au surplus, les discussions qui ont eu lieu entre les écoles et la direction de la Bibliothèque concernaient le CM ND6 (ancien gymnase). A la rentrée scolaire 2003 - 2004, l'Ecole enfantine quittera deux salles situées à l'entresol de ce bâtiment pour permettre à la Bibliothèque de s'agrandir (fonds) et ces deux classes trouveront place dans l'ancienne Auberge de Jeunesse.

En ce qui concerne le reste du bâtiment, l'école a toujours indiqué qu'elle était prête à quitter les lieux progressivement en fonction des besoins de la Bibliothèque pour autant, bien entendu, que les classes qu'elle abandonne puissent être remplacées dans le chésal Numa-Droz.

460 CIFOM

Un commissaire aimerait rendre attentif le Conseil communal au fait qu'une école de formation de Jazz (Ton sur Ton) qui pourrait représenter une dynamique intéressante pour la Ville, a un problème de locaux, et serait courtisée par la Ville de Neuchâtel.

En ce qui concerne le CIFOM, le Conseil communal précise qu'il ignorait cette demande, et qu'en effet, il serait bien de trouver des solutions pour répondre à ce souci de locaux.

481 Clinique dentaire

Un commissaire aimerait savoir pourquoi les recettes de l'orthodontie se dégradent autant.

Le Conseil communal répond en signalant que les explications ont été données dans les remarques concernant la Clinique dentaire (page 86) du document « Comptes et rapport financier ».

En résumé plusieurs facteurs sont en cause.

- 1) La Clinique dentaire est à court d'un(e) orthodontiste séquentiellement depuis 1997.
- 2) La directrice a donc dû, en plus du cabinet à 100 %, s'occuper d'un deuxième cabinet orthodontique, ceci sans compter ses activités de direction ce qui représente une surcharge horaire très importante. A l'avenir il sera nécessaire que la directrice consacre plus de temps à la direction.
- 3) La Clinique dentaire a eu des problèmes avec les traitements dispensés par un ancien orthodontiste, ce qui a nécessité des traitements supplémentaires, alors même que la facturation était déjà terminée.

- 4) La Clinique dentaire est à cours d'une assistante dentaire depuis presque deux ans en continu en raison d'une maladie.

Auberge de Jeunesse

Un commissaire s'interroge sur l'Auberge de Jeunesse.

Le Conseil communal explique que le Conseil de Fondation a accepté la vente, et que les actes devront être signés début avril.

Elle précise qu'il y a un montant de CHF 112'000.- de créance de la Ville envers la Fondation de l'Auberge de jeunesse, qui sera déduit. L'auberge de jeunesse est par conséquent achetée pour un montant de CHF 588'000.-.

Culture-sports-loisirs-cultes

500 Secrétariat des affaires culturelles

Un commissaire complimente et félicite les Affaires Culturelles pour le livre sur l'Eau.

Il se pose par ailleurs plusieurs questions, à savoir :

- ❑ A quoi en est la réponse à la lettre envoyée par plusieurs citoyens demandant des explications concernant les Arts de la scène en rapport avec la rénovation du Théâtre.
- ❑ S'il y aura un rapport au Conseil général sur les Arts de la scène.
- ❑ Si la programmation (Salle de Musique, Théâtre, TPR) peut se faire par une seule personne.
- ❑ Quel avenir est réservé à l'usine électrique ainsi qu'aux abattoirs.

Un rapport sera présenté au Conseil général pour participer à une démarche qui s'appellera « 2005, Année Arts Nouveaux ». L'objectif est de faire que la Ville soit reconnue sur un plan européen comme étant porteuse d'un patrimoine intéressant en matière d'Art Nouveau.

Pour l'usine électrique, plusieurs demandes ont été présentées mais qui ne s'inscrivent pas dans ce contexte précis. En ce qui concerne les abattoirs un groupe de travail a siégé à plusieurs reprises afin d'essayer d'implanter un auditorium (avec archives cantonales et communales). Il s'agira pour le Conseil d'Etat de se prononcer sur ce dossier-là.

Le Conseil communal est touché par les remerciements pour le livre sur l'Eau. Il explique que le travail a été considérable, et bien accompli par tout le monde.

Le Conseil communal précise qu'une réponse du Conseil communal à la lettre reçue en rapport aux Arts de la scène et la rénovation du Théâtre est cours d'élaboration.

Un rapport au Conseil général sur les Arts de la scène pourra être présenté à la fin de l'année lorsque la politique des Arts de la scène sera déterminée.

Le complexe « Heure bleue » permettra toutes sortes de spectacles, et dorénavant, le support publicitaire concernant la saison culturelle sera fait pour l'ensemble de la structure.

Le Conseil communal tient à démentir la rumeur qui circule concernant l'attention particulière accordée au Théâtre et affirme que la Salle de musique fait entièrement partie de cette réflexion.

En ce qui concerne le Naturama, le Conseil communal rappelle qu'une étude de coûts est en train de se faire et que le projet a été présenté au Conseil Général.

En réponse à la question d'un commissaire, le Conseil communal précise qu'il sera difficile de solliciter des contributions privées pour ce projet.

Le Conseil communal déclare que l'usine électrique est totalement désaffectée depuis l'année passée.

Par ailleurs, une étude sur la localisation des Services Industriels suite à la fusion avec les Services Industriels du Locle devra être faite. Il y aurait deux sites possibles à savoir:

- La rue du Collège
- Numa-Droz 174

Le Conseil communal n'a pas encore fait de réflexion à ce sujet.

De plus, le Conseil communal aimerait ajouter que les Affaires culturelles cantonales auraient également l'intention de s'implanter dans les abattoirs. Par conséquent, ce site aurait un rayonnement culturel important au niveau cantonal, et serait un projet remarquable pour la Ville, mais nécessiterait des moyens appropriés pour être réalisé (rénovation, concours d'architecture, etc).

Le Conseil communal précise qu'un projet a été soumis au Conseil communal.

513 Musée international d'horlogerie

Un commissaire demande ce qu'il en est au sujet des négociations avec la Confédération concernant un financement partiel ou total.

Le Conseil communal explique que la loi n'a toujours pas été discutée aux chambres fédérales en raison d'un article qui pose problème.

514 Musée des Beaux-Arts

Un commissaire se réfère à la page 226 du document « Rapports de gestion » et considère que ce rapport est assez pauvre en comparaison aux autres Musées de la Ville.

Il s'interroge sur la politique d'information.

Le Conseil communal partage le même avis concernant le manque d'évaluation et de commentaires, mais tient à préciser que les différentes manifestations qui ont eu lieu au MBA n'ont jamais été aussi diversifiées que l'année passée.

En ce qui concerne l'information, elle est plus compliquée pour tous les Musées indépendants étant donné que le personnel est limité.

520 Office des sports

Un commissaire se demande s'il y a un budget (pour les subventions) qui est calculé de manière globale pour les sports.

En réponse le Conseil communal explique qu'il y a comme pour les Affaires culturelles, une subvention accordée qui se trouve au poste no. 600 3657700, page 39, pour un montant de CHF 138'200.-.

530 Centre de rencontre

Pour le repas de l'écolier une réflexion est en cours concernant de nouvelles ouvertures dans d'autres quartiers de la Ville.

Le projet de la ferme Gallet est en élaboration, et une rénovation du bâtiment est envisagée ; si la rénovation ne pouvait se réaliser, il faudra trouver une autre solution.

560 Cultes

Un commissaire montre son étonnement face aux chiffres qui apparaissent avec des centimes.

Le Conseil communal explique que personne n'a de traces historiques en ce qui concerne les Cultes. Il précise que lorsqu'il y a eu la séparation entre l'Eglise et l'Etat des accords ont été passés avec la Ville pour conserver l'entretien de certains bâtiments mais pas dans leur totalité, exemple du Grand-Temple où la Ville n'est responsable que de la Tour.

Finances

600 Finances

Les intérêts courus au 31 décembre 2002 représentent un montant de CHF 8'121'100 dont Fr. 4'700'000 figurent au bilan.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi le montant de CHF 34'791.- « Politique sociale » (poste no. 600 365 4900) est inférieur à 2001.

La diminution s'explique par le fait qu'en 2001 la subvention de CHF 20'000.- à l'ADC a été comptabilisée sur ce compte alors qu'en 2002 elle a été prise en charge par le Fonds Marti (fonds d'aide aux chômeurs).

En ce qui concerne la rubrique « Aide modernisation de logements », le Conseil communal précise qu'il s'agit des conséquences financières de certaines actions lancées sur le plan de la législation cantonale et c'est la participation communale à ces actions-là qui y figure.

Le Conseil communal a rencontré la direction de Canal Alpha, il y a environ deux mois, et n'a pas eu connaissance des problèmes relatés dans la presse.

610 Contributions

Le Conseil communal explique que la nouvelle répartition de l'impôt sur les frontaliers n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les taxations 2001, toutes n'ont pas été faites au 31 décembre (7 à 8% manquants), cela n'influencera pas les comptes de 2002 mais 2003.

Pour l'augmentation des débiteurs, le Conseil communal explique différentes raisons :

- Il y a quelques années les contributions cantonales avaient pris du retard dans les taxations, ce qui avait retardé un certain nombre de mises aux poursuites.
- L'introduction du système de taxation postnumerando ne permet pas la mise aux poursuites tant que la taxation définitive n'est pas faite.

Le Conseil communal rappelle que la Ville, et ceci n'est pas pour arranger les choses, est également en mal de liquidités à fin 2002.

620 Service des Ressources humaines

Un commissaire fait remarquer qu'il y a une augmentation des honoraires alors qu'en Sous-Commission, il avait été dit qu'il y avait des postes vacants.

L'engagement de personnes extérieures à la Ville pour effectuer certains mandats (consultants pour des projets spécifiques) est la cause de l'augmentation des honoraires.

Travaux Publics

700 Administration des travaux publics

Un commissaire signale qu'à la suite de la visite de la Sous-Commission des comptes, un problème informatique entre le Service Informatique Communal et les Travaux Publics était ressorti. Il se demande comment arranger cette situation.

Le Conseil communal explique que les problèmes concernant l'informatique sont désormais résolus. Le problème concernait la gestion d'un logiciel de facturation.

Le service des Finances va introduire un logiciel de facturation et de suivi des débiteurs pour l'ensemble des services de la Ville. Ce logiciel sera opérationnel à la fin de l'année 2003.

710 Voirie – frais d'entretien

Un commissaire demande si les Travaux Publics pourraient consolider la galerie du Temple-Allemand.

La décision qui avait été prise concernant l'aménagement du Temple-Allemand était de lui conserver son aspect intérieur, mais le dossier de la galerie sera repris.

711 Enlèvement de la neige

Un commissaire fait remarquer qu'il y a encore beaucoup de tas de neige (sale) entassés sur le trottoir central de l'Avenue Léopold-Robert.

Le Conseil communal précise que la Ville ne possède pas de calendrier d'enlèvement des tas résiduels de neige. Toutefois, il tient à dire que les endroits dangereux sont dégagés, et que désormais tout le personnel s'affaire à nettoyer la Ville.

730 Service des Espaces verts

Un commissaire aimerait connaître les statistiques concernant l'abattage et la plantation des arbres.

Le Conseil communal joint en annexe un rapport du Service des Espaces Verts.

750 Urbanisme

Le Conseil communal précise que les délais prévus pour le plan de mobilité seront tenus.

Un commissaire se demande s'il pourrait y avoir des améliorations au sujet de deux cheminements piétonniers à savoir : Entre la Ferme des Brandt et le parking des Arrêtes, ainsi qu'entre la Rue des Kikajons et la garderie de l'hôpital.

Le Conseil communal souligne le fait que ce n'est pas à la Ville de trouver des solutions pour le cheminement entre la ferme des Brandt et le parking des Arrêtes, mais tout simplement au tenancier d'y remédier.

Police

860 Police locale

Un commissaire fait remarquer qu'actuellement Bikini Test a deux autorisations par mois d'ouvrir de 2h00 à 4h00 du matin. Il se trouve que lorsqu'il y a ces ouvertures, de grands bénéfices sont faits, de ce fait, il demande s'il était possible de passer de 2 à 4 autorisations par mois.

Le Conseil Communal explique que l'heure de fermeture légale des établissements publics est subordonnée à la catégorie de patentes correspondant à l'affectation et à l'exploitation. Il s'agit de la législation cantonale.

La patente détenue par le titulaire à Bikini Test n'autorise l'ouverture de la buvette que durant les jours et heures pendant lesquels se déroulent les activités et manifestations liées à son exploitation. L'octroi de deux permissions tardives de 04h00 mensuellement est déjà accordé, à titre exceptionnel, en dérogation de la législation en vigueur et en accord avec les autorités compétentes. Ce type de patente ne permet pas de déroger aux heures de fermeture.

En ce qui concerne la police de proximité un rapport sera fait lors de la présentation du nouveau règlement de police. Le détail des activités figure dans le rapport de gestion. Cependant le problème d'effectifs se pose toujours. Il a fallu effectuer quatre campagnes de recrutement en 2002 pour trouver 5 aspirants. Du fait de l'évolution de la violence, de l'agressivité, des contraintes et exigences de la fonction, le métier de policier devient moins attractif.

La présence de la police en Ville a permis de réduire les risques (plus de sécurité), par conséquent le nombre d'interventions a augmenté, ce qui se répercute sur le volume des travaux administratifs.

En ce qui concerne les amendes d'ordre, il précise qu'avec seulement deux auxiliaires la Ville ne peut pas être totalement et régulièrement couverte. L'objectif est de disposer d'un effectif plus étoffé en auxiliaires. Toutefois le Conseil communal précise qu'il y a quand même des secteurs stratégiques qui font l'objet d'une attention particulière (près des collèges, le Centre-Ville etc).

Pour répondre à la question d'un commissaire, il est évident que la taxe de chiens ne couvre pas la totalité des frais (installations de nettoyage, campagne de sensibilisation, travaux administratifs, etc).

870 SIS

Un commissaire a entendu dire qu'il y avait un certain nombre de problèmes avec le personnel et en particulier avec les ambulanciers qui ont été formés par la Ville et qui partent travailler ailleurs, ceci pour deux raisons :

- Les conditions de travail sont moins bonnes qu'ailleurs.
- Il se fait ressentir un manque d'autonomie par rapport aux protocoles.

Il y a actuellement une forte demande et surenchère de certains services ambulanciers extérieurs au canton.

Dans le fonctionnement du SIS, la formation d'ambulancier a pénalisé le fonctionnement du service en raison du temps nécessaire à cette formation. Les différents types de formation sont précisés dans le rapport de gestion :

1. Formation de base cantonale, 200 heures reconnues par le Département avec protocole pour voies veineuses périphériques et défibrillation semi-automatique.
2. CESU à Lausanne durant 8 mois (technicien ambulancier).
3. Croix Rouge (CRS), 2 jours par semaines durant 3 ans (50 % emploi, 50 % école).
4. Formation continue (cantonale).

De plus, les protocoles définissent les interventions des ambulanciers en fonction du niveau de formation.

La FNSUS (Fédération neuchâteloise des services d'urgence et de santé) a élaboré un processus de formation minimum pour les ambulanciers en regard de la loi sur la santé. L'ambulancier doit, dans notre canton, obtenir les protocoles de voies veineuses périphériques et défibrillation semi-automatique. Elle a aussi décidé de prendre en considération les protocoles romands sans modification.

Nous disposons actuellement de 6 ambulanciers CRS reconnus et de 2 en formation qui pourront disposer de l'octroi de l'ensemble des protocoles romands. Nous devons mettre en place, dans le canton, une formation complémentaire pour l'octroi de ces protocoles.

Les ambulanciers CRS peuvent appliquer l'ensemble des protocoles romands uniquement en présence du médecin SMUR, ceci afin de certifier l'exactitude de la démarche jusqu'au moment où la formation FNSUS deviendra effective.

Services Industriels

Le Conseil Communal fait remarquer à la Commission qu'il y a une erreur. Le Poste 921 page 61 s'intitule Gaz et non Gaz-eau.

931 Electricité-réseau

Un commissaire exprime sa satisfaction de voir qu'année après année le bénéfice de l'électricité est en hausse. Il précise qu'au bilan il y a des provisions pour CHF 17'296'224,--. Il serait d'avis que le consommateur commence à en profiter.

Le Conseil communal précise qu'il ne faut pas oublier d'y déduire Presta-Jogne pour CHF 5'677'054,-. La réserve pour parer aux fluctuations de l'électricité s'élève à CHF 7'165'904, et elle doit prioritairement servir à couvrir les risques futurs découlant d'une ouverture du marché.

Les Services Industriels examinent actuellement avec leur fournisseur les possibilités d'obtenir un prix plus favorable d'acquisition de l'énergie. Ils ont, vu l'amélioration des marges, l'intention de proposer lors de la constitution de la nouvelle société, une diminution de prix de vente de l'électricité correspondant aux avantages obtenus sur le prix d'achat. Ils examinent actuellement la manière de répercuter la baisse sur les différentes catégories de clients tout en cherchant à terme à harmoniser les tarifs entre les deux Villes propriétaires de SI MO Ne.

Le Conseil communal fait quand même remarquer à la Commission que le Canton de Neuchâtel est le canton le plus cher et que les prix de l'électricité à La Chaux-de-Fonds sont d'environ 9% en dessous des prix pratiqués dans le Canton.

Compte de fonctionnement p 103 et suivantes du document « Comptes et Rapport Financier »

Un commissaire remercie le personnel de l'Administration pour les informations qui se trouvent de ce document. Toutefois, il aimerait qu'à l'avenir figurent dans le bilan plus d'informations concernant les actifs et passifs transitoires.

Ce document sera annexé au Rapport de la Commission des Comptes 2002.

Un commissaire se demande (Détail du bilan page 125 du document « Comptes et Rapport Financier » sous rubrique « Sociétés d'économie mixte ») s'il y a une politique afin de déterminer quelles actions sont à CHF 1.-.

Le Conseil communal explique que la politique générale consiste à amortir lorsqu'il s'agit de non-valeurs, par conséquent les actions apparaissent donc pour mémoire à CHF 1.-. Cette décision résulte d'années antérieures.

Conclusions

L'annonce du Conseil communal de la baisse du coefficient fiscal a surpris la plupart des commissaires. Ils trouvent la politique d'information du Conseil communal discutable. Il a été décidé de ne pas ouvrir de débat au sujet de cette annonce.

Hormis la remarque précitée, la commission remercie le Conseil communal pour les informations complètes qui ont été données ainsi que l'administration.

Vote pour l'approbation des comptes 2002 :

Article no. 1 :

- **13 personnes « pour »**

Article no. 2 :

- **13 personnes « pour »**

Article no. 3 :

- **13 personnes « pour »**

Les comptes 2002 sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le rapporteur

Charles Bühlmann

La Chaux-de-Fonds, le 7 avril 2003.